

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016**Présidence : M. Danilo Perotti, Président**

Avant d'ouvrir la séance, M. Danilo Perotti, Président, assermente M. Stéphane Messeiller qui n'avait pas été assermenté le 17 juin 2016. Le Conseil communal est maintenant au complet avec 28 conseillers.

Le Président profite également de féliciter M. Mathieu Leduc pour l'obtention de la nationalité suisse le 23 novembre dernier.

Le Président ouvre la séance avec la présence de 25 conseillers, 3 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments communaux

Le rapport est lu par M. Cyril Magnenat.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points soulevés
- De décharger la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

2 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2016-04 relatif à « l'Autorisation générale de statuer, plaider et emprunter »

M. Mathieu Leduc lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de statuer, plaider et emprunter
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation de fixer les modalités d'emprunts
- De fixer la limite de compétence à CHF 30'000.00
- De relever la Commission de son mandat

sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

3 – Rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2016-05 relatif aux « Indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 »

M. Cyril Magnenat lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'accorder aux membres de la Municipalité, pour la législature 2016-2021, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature
- D'accorder aux membres du Conseil communal, pour la législature 2016-2021, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature
- De relever la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

4 – Préavis et rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2016-06 « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 »

M. Nicolas Bersier lit le rapport.

M. Blaise Guignard demande qu'est-ce qui se passe si l'on dépasse les 250% du taux d'endettement. M. Claude Languetin répond que dans pareil cas il faut demander une autorisation justifiée au Canton.

La parole n'était plus demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'accepter de fixer le plafond d'endettement à CHF 6'250'000.00
- D'accepter de fixer le plafond de risque de cautionnement et autres engagements à CHF 1'000'000.00
- De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

5 – Préavis et rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2016-07 relatif au budget pour l'exercice 2017.

Mme Véronique Dupraz-Rutz lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'adopter le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 11'083.00
- De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

6 – Communications de la Municipalité et divers

Mme Madeleine Guyon rappelle que la Municipalité organise le vin chaud sur la place de l'Hôtel-de-Ville de 18h30 à 19h30 le 23 décembre 2016.

M. Claude Languetin, Syndic, se réjouit de la confiance témoignée par Conseil communal envers la Municipalité et présente ses meilleurs vœux aux conseillers pour 2017.

M. Danilo Perotti rappelle que le Conseil fait habituellement un don de fin d'année. Ces dernières années le don était de CHF 500.00 pour l'Atelier Imagine. M. Philippe Magnenat propose le statu quo. Pas d'autres propositions, le Président passe au vote.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte de faire un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine.

Le Président profite également de souhaiter tout le meilleur aux conseillers pour l'année 2017.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h40.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer